Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250619-2025_044-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
19 JUIN 2025

Date de la convocation : 13/06/2025 Date d'affichage : 13/06/2025
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 26
Représentés régulièrement convoqués : 7
Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mélanie VAUCHEL,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHENGARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Grégoire POUPON,Claire PEREZ,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES,Gildas QUÉRÉ,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET,Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :
Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Isabelle HERBERT,M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à M Hervé ADEUX,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Basile BERNARD,Mme Gaëlle RICHET pouvoir à Mme Patricia RENAULT,M Vincent BOURGES pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : Mme Margaux VANTHOURNOUT

14 - OBJET : EDUCATION - ORGANISATION D'ACTIVITES MUSICALES AU BENEFICE DES ECOLES PUBLIQUES D'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE – CONCOURS D'INTERVENANTS MUSICAUX – CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE – SEPTEMBRE 2025 A JUILLET 2028 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de la Municipalité

2025_044

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 911-6 du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 10 mai 1989 consolidé le 25 octobre 2016,

Vu la circulaire de la Direction des Services Départementaux des Services de l'Education Nationale du 10 mai 2019,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250619-2025_044-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025
DELIBERATION N°2025_044

Vu l'avis de la commission Vivre Ensemble,

Considérant l'intérêt avéré de la pratique des enseignements artistiques à l'école élémentaire,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention avec l'Inspection Académique pour fixer les modalités pratiques des interventions,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention afférente,

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents faisant suite et conséquence, entre la Ville de Bois-Guillaume et les services de l'Education Nationale pour l'organisation des activités d'éducation musicale dans les écoles élémentaires sur le temps scolaire pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr